

CONCOURS PROVINCIAL 2024

RÈGLEMENT

Ce concours composé de trois catégories est ouvert aux photographes membres des clubs affiliés à l'EPLIPHOTA ou participant habituellement aux examens à titre individuel.

Il est organisé avec le soutien de la Fédération de Cercles Photographiques ASBL (F.C.P.) et de la Province de Liège.

Les trois catégories sont :

- Papier monochrome (M)
- Papier couleur (C)
- Images projetées (IP)

Chaque auteur peut soumettre un maximum de quatre photos par catégorie.

Le thème est libre.

Les photos devront être inédites (non présentées lors de concours nationaux)

Les photos ne pourront laisser paraître aucun élément permettant d'identifier ni l'auteur, ni le club le cas échéant.

Il est interdit de présenter des œuvres très similaires dans les différentes catégories.

Le jury pourra reclasser une photo papier monochrome non conforme dans la catégorie couleur.

DROIT DE PARTICIPATION

Il est fixé à 5 € par auteur par catégorie. Le paiement doit être effectué exclusivement par virement au compte BE89 0018 2495 6885 de l'EPLIPHOTA ASBL avec la mention "Concours Provincial EPLIPHOTA" et le nom du participant.

Les photos dont les droits de participation et/ou la vignette pour le concours "Papier" ne seront pas parvenus avant le 24-11-2023 minuit ne seront pas jugées. Aucun remboursement ne sera effectué.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

CATÉGORIE PAPIER

Le format des photos est libre. Elles devront toutefois être présentées sur carton léger ou sur passe-partout de dimension 40 cm x 50 cm.

L'auteur indiquera au verso de la photo : ses nom, prénom, adresse postale, titre de la photo et numéro d'ordre. Le cas échéant, il indiquera le nom du club dont il est membre et son numéro EPLIPHOTA.

Les photos devront être transmises par Bpost (Taxipost). Aucun colis "Taxipost Secur" ne sera réceptionné par le destinataire ni au bureau de poste, ni à tout autre point de dépôt.

L'adresse de destination est POLAIN Bernard, Rue Vaudrée, 225, 4031 LIEGE (Angleur).

Les envois devront parvenir au plus tard le 24-11-2023.

Les photos peuvent également être déposées à cette même adresse après arrangement par appel téléphonique au 0495 35 44 21.

L'inscription doit être complétée par un envoi de vignettes numériques des photos par l'intermédiaire de l'application WETRANSFER (<https://wetransfer.com>) à l'adresse concourspapier@epliphota.be.

Le participant communiquera dans son message ses nom, prénom, adresse postale et le cas échéant le nom du club dont il est membre et son numéro EPLIPHOTA.

Ces vignettes respecteront les prescriptions techniques suivantes :
Format JPG – sRGB – 300 dpi – Max 2 Mb - Dimensions maximales : 1920 x 1080 pixels (L x H)

Dénomination des fichiers :

- membre d'un club affilié : N° club.N° EPLIPHOTA.C ou M.Titre.N° photo.jpg
- non-membre : 999.nom.prénom.C ou M.Titre.N° photo.jpg

C pour Couleur, M pour Monochrome

Ne pas inclure de caractères non admis par Windows

Respecter les points de séparation.

Ces vignettes doivent parvenir au plus tard le 24-11-2023 minuit.

Une confirmation des inscriptions sera transmise par courriel aux participants.

Les organisateurs prendront le plus grand soin des œuvres envoyées.

Après publication des résultats, les envois seront retournés dans leur emballage d'origine. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol de ces œuvres.

Aucune indemnisation ne pourra être accordée pour les raisons susvisées.

Les photos pourront également être récupérées chez POLAIN Bernard après accord téléphonique.

CATÉGORIE IMAGES PROJÉTÉES

Les fichiers numériques relatifs à cette catégorie devront être envoyés par l'intermédiaire de l'application WETRANSFER (<https://wetransfer.com>) à l'adresse concoursip@epliphota.be.

Le participant communiquera dans son message ses nom, prénom, adresse postale et le cas échéant le nom du club dont il est membre.

Les fichiers respecteront les prescriptions techniques suivantes :

Format JPG – sRGB – 300 dpi – Max 2 Mb - Dimensions maximales : 1920 x 1080 pixels (L x H)

Dénomination des fichiers :

- membre d'un club affilié : N° club.N° EPLIPHOTA.C ou M.Titre.N° photo.jpg
- non-membre : 999.nom.prénom.C ou M.Titre.N° photo.jpg

C pour Couleur, M pour Monochrome.

Ne pas inclure de caractères non admis par Windows.
Respecter les points de séparation.

Ces fichiers doivent parvenir au plus tard le 24-11-2023 minuit.

Une confirmation des inscriptions sera transmise par courriel aux participants.

JUGEMENT

JURY

Le jury se compose de 3 photographes invités par le comité organisateur de l'EPLIPHOTA.

Les membres du jury ne pourront pas juger des œuvres dont l'auteur serait membre du même club.

Les membres du jury ne peuvent présenter des œuvres dans les catégories qu'ils jugent.

Si nécessaire, les cotations seront réalisées par la moyenne des autres juges.

Les décisions des juges sont sans appel.

PRIX

1. Trophées de la province de Liège :
 - Or
 - Argent
 - Bronze
2. Trophées de l'EPLIPHOTA
 - Or
 - Argent
 - Bronze
3. Médailles de la FCP
 - Or
 - Argent
 - Bronze
4. Prix de la Province
5. Prix du Président de l'EPLIPHOTA

Dans chaque catégorie, il ne sera attribué qu'un prix par auteur.

La remise des prix aura lieu au cours d'une cérémonie publique qui se tiendra le 03-02-2024.

Au cours de celle-ci, une présentation d'une partie des œuvres sera proposée.

Les photos acceptées comptent pour l'obtention des brevets EPLIPHOTA.

PUBLICATION DES RÉSULTATS

Un catalogue numérique des résultats sera accessible sur le site Web de l'EPLIPHOTA

(www.epliphota.be/concours) .

DROITS

Le participant doit posséder les droits d'auteur de toutes les images présentées ainsi que les éventuelles autorisations des personnes représentées et des ayants droit des objets représentés. Les organisateurs déclinent toute responsabilité envers toute infraction aux droits d'auteur et/ou autorisation quelle qu'elle soit.

Par leur participation au concours, les auteurs accordent à l'EPLIPHOTA ASBL l'autorisation de faire reproduire et publier les œuvres avec mention de l'auteur dans le catalogue du concours, sur son propre site internet ou réseaux sociaux et/ou pour sa propre promotion, sans qu'aucune compensation financière ou autres droits ne puissent être réclamés.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Tous les cas non prévus sont de la seule compétence de l'organisateur.

Le comité.